MRC de Bellechasse

Copie de résolution adoptée par le Conseil de la MRC de Bellechasse à une séance régulière tenue le 25 novembre 2026.

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION DE DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION RELATIVEMENT À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 331-26

C.M. 26-11-424

ATTENDU que le 21 octobre 2026 le Conseil de la MRC de Bellechasse a adopté une résolution (no C.M. 26-10-385) demandant l'avis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relativement au Règlement de contrôle intérimaire numéro 331-26 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 169-07 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU qu'une erreur de procédure administrative relative à l'adoption du règlement numéro 331-26 a été enregistrée et que le processus d'adoption dudit règlement doit être repris de façon intégrale.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Richard Thibault,
appuyé par M. Ronald Gonthier
et résolu

1. d'abroger la résolution numéro C.M. 26-20-385 qui demande l'avis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relativement au Règlement de contrôle intérimaire numéro 331-26 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 169-07 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Bellechasse.
2. de transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté unanimement.

Le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le Conseil de la MRC.

Copie certifiée conforme
Donnée à Saint-Lazare, le 26 novembre 2026

Anick Beaudoin

_____

Anick Beaudoin, directrice générale